



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 6 mai 2024 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR GENTILLY

1° Lot 3 539 076 du cadastre du Québec – 2405, avenue des Galaxies

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 539 076 du cadastre du Québec, l'agrandissement de l'entrée charretière existante pour avoir une largeur de 7,1 mètres au lieu de 5,5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe h) de l'article 6.3.7 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

2° Lot 2 942 970 du cadastre du Québec – 4925 à 4945, boulevard de Port-Royal

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 2 942 970 du cadastre du Québec, une allée de circulation à double sens pour des stationnements à 90° de 3 mètres au lieu de 6,7 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au tableau de l'article 6.3.6 du règlement de zonage numéro 334.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 17 avril 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville